

COLLÉGIENS / LYCÉENS

Photo à agraffer

1^{ère} demande

Renouvellement

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.coban-atlantique.fr (onglet Mobilités/Scolaire) et retrouver les informations pratiques, ou adresser ce formulaire, ainsi qu'une photo d'identité (dans le cas d'une 1^{ère} demande), par courrier ou par mail **avant le 31 juillet 2021** à :
COBAN - Service Mobilité et Transports - 46 avenue des Colonies - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
Tél. : 05 57 76 39 94 - Courriel : transports@coban-atlantique.fr
(du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)

DEMI-PENSIONNAIRE OU EXTERNE

Élève (à compléter en lettres majuscules)

NOM : PRÉNOM : Date de naissance : / /

Représentant légal

Parent

Tuteur

Famille d'accueil

(Cocher la case correspondante)

Destinataire de la facturation

Mme M

Date de naissance : / /

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° tél : N° portable :

Courriel :

J'accepte de recevoir par courriel électronique les documents relatifs à ma demande, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si garde alternée*

Mme M

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° tél : N° portable :

Courriel :

J'accepte de recevoir par courriel électronique les documents relatifs à ma demande, à l'adresse indiquée ci-dessus.

* Joindre copie du jugement ou courrier co-signé des parents attestant de la garde alternée.

SCOLARITÉ 2021-2022 (Cocher la case correspondante)

Établissement scolaire fréquenté :

Commune :

Collège* 6^e 5^e 4^e 3^e SEGPA ULIS Autres :

Lycée 2^{nde} 1^{ère} Terminale

2^{nde} pro 1^{ère} pro Term pro 3^{ème} PREPA-PRO ULIS Autres :

* Si l'élève ne fréquente pas l'établissement de secteur, joindre la dérogation de la DSDEN, précisant le motif.

TRANSPORT

COMMUNE :

POINT DE MONTÉE :

Si garde alternée :

COMMUNE :

POINT DE MONTÉE :

PAIEMENT

- Chèque (en 1 fois) - Carte bleue (en 1 fois)*

- Prélèvement** en 1 fois

- Prélèvement** en 3 fois (ouvert jusqu'au 30/09/2021)

* mail obligatoire

** En cas de prélèvement, veuillez transmettre un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement disponible sur le site internet de la COBAN ou la demander auprès du Service Mobilité et Transports. Les prélèvements en 3 fois s'effectueront au mois d'octobre, novembre et décembre 2021.

Les règles de sécurité à respecter dans le transport scolaire

1. Je suis visible du conducteur au point d'arrêt du car.
2. Je reste calme au point d'arrêt et à l'approche du car.
3. J'attends l'arrêt complet du car et je monte sans bousculer les autres élèves, en tenant mon cartable à la main. Je valide ma carte sur le terminal.
4. Lorsque je m'installe dans le car, je dois ranger mon sac sous le siège, attacher ma ceinture et ne plus quitter ma place sauf en cas d'autorisation ou ordre du conducteur et uniquement pour des raisons de sécurité.
5. Je reste calme pendant le trajet, je me comporte de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire son attention.
6. A la sortie du car, je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le car. Je dois attendre que celui-ci s'éloigne avant de traverser la route.
7. Ce qui m'est interdit :
 - parler au conducteur sans motif valable,
 - fumer, vapoter (cigarette électronique), ou utiliser des allumettes ou des briquets,
 - jouer, crier, projeter quoi que ce soit,
 - se pencher au dehors,
 - prendre des repas, des boissons alcoolisées ou non,
 - toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, les serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours.

Les comportements dangereux ou perturbateurs sont susceptibles d'entraîner un contrôle et l'application de mesures disciplinaires pouvant mener à l'exclusion temporaire ou définitive du transport.

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

3 conditions :

1. Résider dans une commune de la COBAN (Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime ou Mios) et être inscrit dans un établissement lui aussi situé sur le territoire de la COBAN,

Attention : si ce n'est pas le cas, vous devez faire une demande auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine - Site de Bordeaux - Sous-Direction des Transports Routiers Voyageurs - Site internet : transports.nouvelle-aquitaine.fr

2. Respecter la carte scolaire ou avoir une dérogation individuelle de la DSDEN pour le suivi d'un enseignement spécifique,

3. Etre domicilié à plus de trois kilomètres de l'établissement scolaire fréquenté,

Pour connaître les horaires et points d'arrêt et consulter le règlement des transports scolaires, vous devez vous rendre sur notre site internet : www.coban-atlantique.fr (onglet Mobilité/Scolaire).

Part familiale :

Les familles paient, pour le transport scolaire de leur enfant, une participation forfaitaire unique annuelle de 136€. En cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, la part familiale est majorée à 212€.

Vous recevrez une notification de validation du dossier d'inscription.

Si vous avez indiqué une adresse mail, nous vous invitons à vous rendre sur le site : <https://coban-atlantique.anvergur.org/coban-atlantique/> afin d'accéder à votre compte famille pour l'obtention de la facture.

Si vous n'avez pas indiqué d'adresse mail, nous vous adresserons par courrier une facture pour procéder au règlement de la part familiale.

Si vous avez opté pour le paiement par chèque, vous devez récupérer la facture sur notre site pour pouvoir fournir le coupon qui doit être renvoyé avec le chèque.

Le paiement par chèque s'effectuera auprès de :

COBAN - Direction des Finances - 46 avenue des Colonies - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS

Dès le paiement effectué, une carte de transport vous sera adressée.

Attention : les demandes d'annulation ou de modification ainsi que les déclarations de perte de carte doivent être signalées à la COBAN, par courrier : 46 avenue des Colonies - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS ou par courriel : transports@coban-atlantique.fr. Les demandes de remboursement pourront être effectuées suivant les conditions stipulées dans le règlement de transport.

Je, soussigné(e),

- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce formulaire,
- m'engage à ce que mon enfant emprunte de manière constante et suivie les transports et dans le cas contraire, à restituer la carte au Service Mobilité et Transports de la COBAN,
- m'engage à signaler tout changement de scolarité de mon enfant (adresse, établissement, classe ou régime),
- déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et de discipline ci-dessus et m'engage à les porter à la connaissance de mon enfant.

Fait à, le

.....

Signature obligatoire du représentant légal 1 de l'élève

.....

Signature obligatoire du représentant légal 2 de l'élève
(si garde alternée)